

VILLE DE WATTRELOS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCES POUR LE PAIEMENT DE SECOURS
URGENTS ET EXCEPTIONNELS**

DELIBERATION N° 38
Date : SAMEDI 22 JUIN 2024

Rapporteur :
Monsieur Benjamin CAILLIET,
Vice-Président du CCAS.

Par délibération en date n°31 en date du 28 mai 1985, le Conseil d'administration instituait une régie d'avance pour le paiement en espèce de secours urgents et exceptionnels.

Les modalités du Règlement de l'Action Sociale et Familiale (RASf) et des besoins en matière de réactivité sur des besoins urgents ont évolué et rendu inadaptée cette régie et ses critères.

Il est proposé, dans le but d'envisager la création d'une régie d'avances définie dans le périmètre des nouvelles solidarités, de procéder à la suppression de la régie susnommée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application
de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée
par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le 22/06/2024
Le Maire-Président du CCAS


Dominique BAERT



DEPARTEMENT DU NORD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE WATTRELOS



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Samedi 22 juin 2024 – 9h30

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Monsieur Dominique BAERT, Président
Monsieur Benjamin CAILLIÉRET, Vice-Président

Mesdames Françoise CLAIS, Jocelyne LEFEVRE, Laureen LEMOINE, Sarah NEYRINCK, Arlette ROUSSEL

Messieurs Patrick DUPONCHEEL, Veysal KIRAZ, Pascal LUCAS, Christophe RICCI

Administrateurs

Absence excusée avec pouvoir : 01

Daniel BALCAEN

Absence excusée sans pouvoir : 01

Laura DELPLANQUE

Absence : 00

Président de séance :

Monsieur Dominique BAERT, Président